



CSEM – Infolettre COVID-19

Cette huitième édition de notre infolettre sur la COVID-19 renferme l'information la plus récente concernant les directives du ministère de l'Éducation et les consignes de la Santé publique. Vous y trouverez également des réponses aux questions les plus fréquemment posées par les parents et les élèves.



Nos meilleurs vœux de santé, bonheur et prospérité à vous et votre famille pour 2021!

Malgré un début d'année difficile en raison de la pandémie, nous sommes très heureux de pouvoir accueillir en personne nos élèves et notre personnel en janvier!



La CSEM continuera de mettre en œuvre les protocoles du Ministère liés à la COVID-19 au cours de l'année scolaire 2020-2021.

Vous avez des questions? Nous avons les réponses! Consultez notre section [FAQ portant spécifiquement sur la COVID-19](#), actualisée sur une base régulière. Plus de 75 questions et réponses y sont actuellement répertoriées.

Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à [nous contacter](#).

Nouvelles mesures sanitaires annoncées par le Ministère

Préscolaire et primaire

- Les élèves du préscolaire et du primaire retourneront physiquement en classe à compter du **11 janvier**.
- À l'exception du préscolaire (prématernelle et maternelle), tous les élèves doivent porter un **couvre-visage*** dans les aires communes, sur le terrain de l'école (sauf dans la cour d'école) et dans le transport scolaire.
- Le port du couvre-visage en classe est obligatoire pour **les élèves de 5^e et 6^e année**.
- Les parents doivent fournir le couvre-visage.
- Les services de garde reprendront dès **le 11 janvier** pour ceux qui y sont inscrits.
- Les activités parascolaires et les sorties scolaires sont suspendues.

Secondaire

- Les élèves du secondaire retourneront physiquement en classe à compter du **18 janvier**.
- Il est obligatoire pour tous les élèves du secondaire de porter un **masque de procédure*** en classe, dans les aires communes et sur le terrain de l'école.
- Le Ministère fournira quotidiennement deux masques de procédure aux élèves.
- Les activités parascolaires et les sorties scolaires sont suspendues.

Éducation des adultes et formation professionnelle

- Les élèves retourneront physiquement en classe à compter du **18 janvier**
- Il est obligatoire pour tous les élèves adultes de porter un masque de procédure en classe, dans les aires communes et sur le terrain de l'école.
- Le Ministère fournira quotidiennement deux masques de procédure aux élèves.
- La formation à distance pour les programmes d'études qui s'y prêtent le mieux sera privilégiée.
- Les stages et laboratoires seront maintenus.

✓ Pour la liste complète des directives du Ministère en vigueur du 9 janvier au 8 février 2021, [cliquez ici](#).

Masque de procédure et couvre-visage

Secteur	Exigence	Distribution
Primaire	<p>Les élèves de prématernelle et de maternelle sont encouragés à porter un couvre-visage dans les aires communes, sur le terrain de l'école (sauf dans la cour d'école) et dans le transport scolaire.</p> <p>Les élèves de la 1^{re} à la 4^e année doivent porter un couvre-visage dans les aires communes, sur le terrain de l'école (sauf dans la cour d'école) et dans le transport scolaire.</p> <p>Les élèves de 5^e et 6^e année doivent porter un couvre-visage en classe, dans les aires communes, sur le terrain de l'école (sauf dans la cour d'école) et dans le transport scolaire.</p>	<p>Il incombe aux parents de fournir un couvre-visage à leur enfant.</p> <p>Les écoles pourront fournir un masque de procédure à un enfant seulement si ce dernier oublie d'en apporter un à l'école.</p>

Secteur	Exigence	Distribution
Secondaire	Les élèves du secondaire doivent porter un masque de procédure en classe, dans les aires communes, sur le terrain de l'école et dans les transports en commun.	Le Ministère fournira quotidiennement deux masques de procédure .
Éducation des adultes et formation professionnelle	Les élèves adultes doivent porter un masque de procédure en classe, dans les aires communes, sur le terrain de l'école et dans les transports en commun.	Le Ministère fournira quotidiennement deux masques de procédure .

*Un couvre-visage (ou masque en tissu) est un masque réutilisable.

*Un masque de procédure (masque médical bleu/blanc) est un masque jetable.

Pour de plus amples renseignements concernant l'ÉPI, cliquez sur les liens ci-dessous :

- [Port du couvre-visage dans les lieux publics](#)
- [Comment mettre un masque ou un couvre-visage](#)
- [Comment bien porter le masque non médical ou le couvre-visage](#)

Purificateurs d'air dans les écoles

La CSEM procède à l'installation de purificateurs d'air dans les salles de classe qui ne sont pas équipées d'un système de ventilation mécanique. Nous avons commandé un peu plus de 800 unités, et les travaux électriques et autres en prévision de l'installation ont tous été effectués. Nous avons reçu et installé à ce jour 330 purificateurs d'air. Selon les délais de livraison, nous devrions être en mesure de terminer l'installation de tous les purificateurs d'ici la fin du mois de janvier.



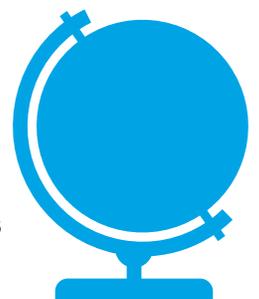
Cette initiative, dont les coûts sont estimés à 1,75 million de dollars, est financée par la CSEM.

Consignes relatives aux voyages

Bien qu'il soit fortement déconseillé de voyager, si votre enfant doit se rendre à l'étranger, nous vous rappelons que la **période de quarantaine à observer avant le retour à l'école est de 14 jours**.

Veillez noter que les élèves qui reviennent de voyage n'auront pas accès à l'enseignement à distance. De plus, nous souhaitons rappeler aux parents que conformément aux directives du MEQ :

- Seuls les élèves qui ont reçu l'ordre de s'isoler à la suite d'un résultat positif alors qu'ils fréquentaient l'école recevront des services pédagogiques et/ou des travaux de la part de leurs enseignants.



Veillez tenir compte de ces directives si vous prévoyez voyager.

- ✓ [Cliquez ici](#) pour consulter le site Web du gouvernement du Québec et prendre connaissance des mesures en vigueur selon la région.

Un rappel de la Santé publique

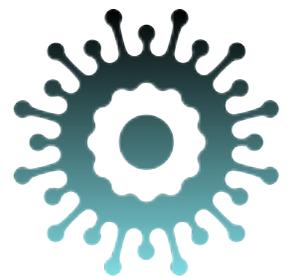
Évaluation de l'état de santé et isolement



Les parents reçoivent régulièrement des rappels pour évaluer l'état de santé de leur enfant avant de les envoyer à l'école. Nous vous invitons à consulter les liens ci-dessous pour vous aider à déterminer si votre enfant devrait ou non se présenter à l'école. Vous y trouverez également un outil d'évaluation des symptômes, en deux versions, adultes et enfants.

- ✓ [Cliquez ici](#) pour les critères d'exclusion et recommandations relatives au dépistage et à l'isolement
- ✓ [Outil d'évaluation des symptômes de la COVID-19 – Version adultes et employés](#)
- ✓ [Outil d'évaluation des symptômes de la COVID-19 – Version enfants](#)

Informations multilingues sur la COVID-19



Pour obtenir des informations multilingues sur la COVID-19, nous vous invitons à consulter le site Web de Santé Montréal qui renferme une foule d'outils pratiques offerts en plusieurs langues.

- ✓ [Cliquez ici](#) pour accéder à la page multilingue de Santé Montréal.

Inscriptions au primaire

Prenez rendez-vous en ligne!

La période d'inscription pour inscrire votre enfant en prévision de la prochaine année scolaire (2021-2022) aura lieu au cours de la dernière semaine de janvier (pour les frères et sœurs) et la première semaine de février (pour les nouveaux élèves). Pour en savoir davantage, veuillez communiquer avec l'école de votre enfant/l'école de votre quartier.

Si vous désirez inscrire votre enfant pour l'année scolaire en cours (2020-2021), utilisez le lien suivant afin de prendre rendez-vous en ligne :

- ✓ <https://outlook.office365.com/owa/calendar/EMSBSchoolOrganization1@eduemsbqc.onmicrosoft.com/bookings/>



Continuez à vous protéger et à protéger les autres contre la propagation de la COVID-19 en évitant les grands rassemblements et les lieux bondés!

Il s'agit d'une responsabilité collective.

